Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/07/2024 - 13483 - 2020 B 00270 - 881 054 407 - BEAUMANOIR CONSEILS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12 Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Exercice N-1 31/12/2022 12 Net	Ecart N / N-1 Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**					13483	
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 250		3 250	3 250		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	3 265		3 265	3 265		
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	141 800		141 800	26 000	115 800	445.38
	Autres créances	120 549		120 549	226	120 323	NS
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	205 677		205 677	204 461	1 216	0.59
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	468 026		468 026	230 687	237 339	102.88
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	471 291		471 291	233 952	237 339	101.45

DÉPÔT DU
19 JUIL. 2024
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	203 964	99 401	104 563	105.19
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	199 823	104 563	95 260	91.10
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	404 887	205 064	199 823	97.44
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	3 688	5 546	1 858-	33.51-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 264	1 356	4 908	361.95
	Dettes fiscales et sociales	56 452	21 986	34 466	156.76
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	66 404	28 888	37 516	129.87
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	471 291	233 952	237 339	101.45
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	66 404	28 888		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 471 290.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 211 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 199 822.94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société est une holding ayant pour activité : "la prise de participation directe ou indirecte de la société dans toutes les opérations ou entreprises commerciales ou industrielles, l'activité de la société de portefeuille, l'acquisition et la gestion des participations de la société, l'activité de holding financières".

La société est déenue à 100% par Mr CHARLOT, qui excerce les fonctions de Gérant. Mr CHARLOT est rémunéré sur la société.

Sur 2023, elle a reçu d'une filiale, des dividendes pour 120 K€ et bénéficie du régime mère/fille.

Il existe toujours une convention de prestation de services avec une filiale pour 111 KE HT en 2023.

En 2023, BEAUMANOIR CONSEILS a perçu une rémunération de présidence de 100 KE HT d'une filiale.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	3 250		
Autres titres immobilisés	15		
TOTAL	3 265		
TOTAL GENERAL	3 265		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			3 250	3 250
Autres titres immobilisés			15	15
TOTAL			3 265	3 265
TOTAL GENERAL			3 265	3 265

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	141 800	141 800	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 593	1 593	
Groupe et associés	118 956	118 956	
TOTAL	262 349	262 349	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 264	6 264		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 421	4 421		
Impôts sur les bénéfices	22 941	22 941		
Taxe sur la valeur ajoutée	28 401	28 401		
Autres impôts taxes et assimilés	689	689		
Groupe et associés	3 688	3 688		
TOTAL	66 404	66 404		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000	100			100

Le capital est intégralement détenu par Mr CHARLOT, agissant en qualité de gérant.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	133 800
Total	133 800

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 742
Dettes fiscales et sociales	5 110
Total	10 852

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SASU BEAUMANOIR CONSEILS IMM	1 000	162 976	100.00	1 000	1 000			356 720	163 976	120 000	ex 31.12.23
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS ABITAN	5 000	273 415	45.00	2 250	2 250			88 300	136 728		ex 31.10.23
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

SARL BEAUMANOIR CONSEILS

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 31 Allée des Rosiers
35510 CESSON-SEVIGNE
881 054 407 RCS RENNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE SUR L'APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 DU 13 MAI 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION - Affectation du résultat – Distribution de dividendes

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 199 822.94 euros de la manière suivante :

Section I - Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 199 822.94 euros.

Section II - Affectation

- En autres réserves : 199 822.94 euros.

Section III - Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2020 (premier exercice)	/	/	/
2021	/	/	/
2022	/	/	/

Fait à CESSON-SEVIGNE
Le 13 Mai 2024

Certifié conforme
Le Gérant, Monsieur Nicolas CHARLOT